

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 11 juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS :** MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, A GUIBERT-BATTAINI, R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER (proc de P MAISONNEUVE), G SAUCLES (proc de S GENEST), C PASTRE, R MOULIN, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, G DOZ, M CEYSSON, A ROUSSET, B SOUCHE (proc de F CHASSON), M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 52

Présents : 38

Procurations : 6

Votants : 44

Absents : 8

Date de convocation : 4/06/2024

**Secrétaire de séance :** C PASTRE

**Absents :** JP LARDY, K ESSAYAR, C HADDAD, MF TASTEVIN, P DUPONT, D BERAL, V VANDUYNLAGER et M CHAZE.

**En présence des suppléants non votants :** JP MARRON et O BOISSIN.

**Objet :** Aides à l'investissement des communes - 2024-2026 - Lavilledieu - Réfection de la Chapelle Notre Dame de Bon Secours.

Vu la complétude et la conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Lavilledieu relatif à la réfection de la Chapelle Notre Dame de Bon Secours ;  
Vu l'avis favorable du Bureau de la CCBA en date du 28 mai 2024 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne la réfection de la Chapelle Notre Dame de Bon Secours.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 22 890 € soit 50 % du montant HT du projet estimé à 45 781,33 €, le reste étant autofinancé par la commune.

Ces 22 890 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2426 » de 2 994 318 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Lavilledieu de 231 821 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'attribuer un fonds de concours de 22 890 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2024-2026 à la commune de Lavilledieu pour la réfection de la Chapelle Notre Dame de Bon Secours ;
- De dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2426 » de 2 994 318 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Lavilledieu, initialement de 231 821 €, sur le compte 2041412, amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 12 juin 2024.

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20240611-DEL11062024-26-DE  
Date de télétransmission : 13/06/2024  
Date de réception préfecture : 13/06/2024